

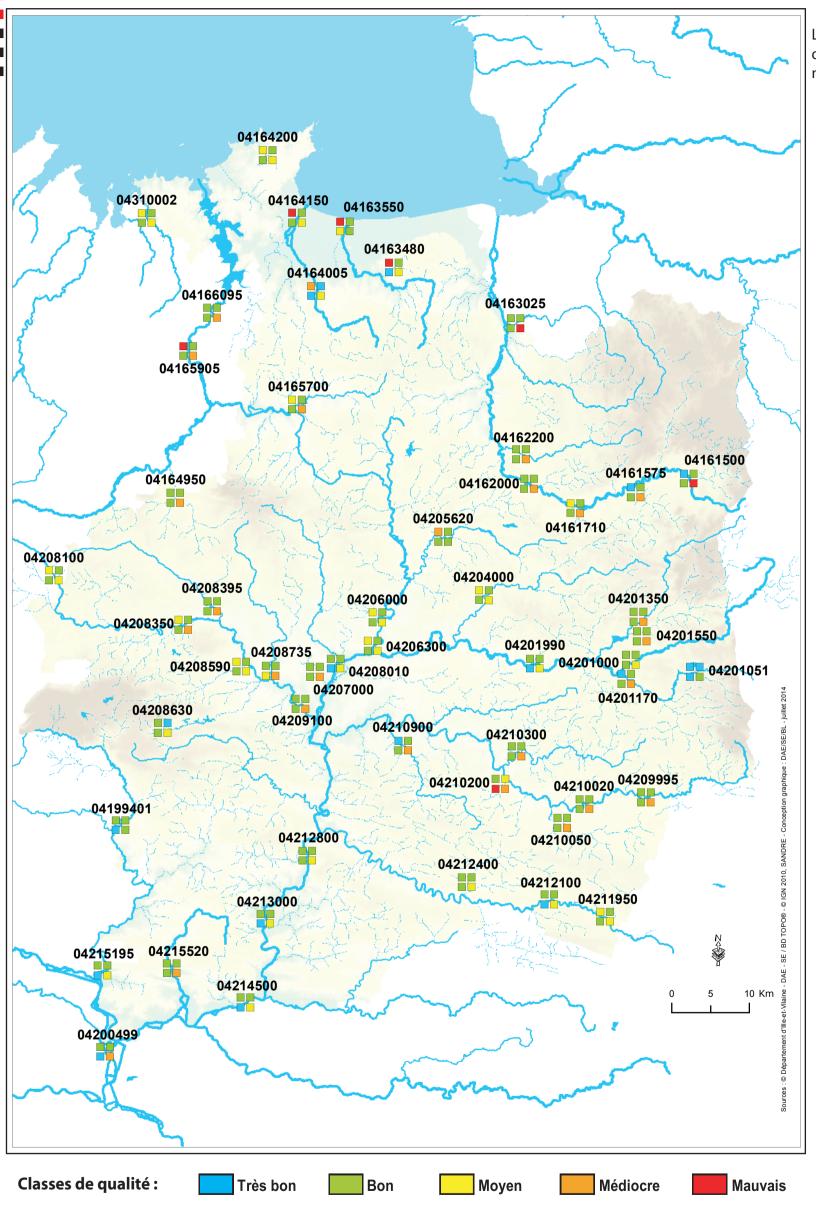
Qualitéau 35

Avril 2014



Altérations physico-chimiques sur les stations suivies par le Département





Liste des 51 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles sous la maîtrsise d'ouvrage du Département :

	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE
04161575	MUEZ à JAVENE
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à
	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON
	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS
	GUERGE à SACEY (50)
	GUILLOCHE À BAGUER-PICAN
	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER
	BIEZ JEAN à PLERGUER
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à LA FRESNAIS
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à
	SAINT-COULOMB
	NEAL à MEDREAC
04165700	LINON à LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS
	RANCE à LEHON (22)
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22)
	FRÉMUR à PLEURTUIT
	AFF à GUER (56)
04200499	OUST à SAINT-JEAN-LA-POTERIE (56)
04201000	VILAINE à VITRE (POCE-LES-BOIS)
04201051	VALIERE à ERBREE
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG
04204000	CHEVRE à LA BOUEXIERE
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE
04206300	ILLE à RENNES
04207000	VILAINE à RENNES
04208010	LINDON au RHEU
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU (22)
04208350	MEU à IFFENDIC
04208395	GARUN à BEDEE
04208590	SEREIN à TALENSAC
04208630	CHEZE à PLELAN-LE-GRAND
04208735	VAUNOISE à MORDELLES
04209100	MEU à CHAVAGNE
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE
04210020	SEICHE à VISSEICHE
04210050	ARDENNE à RETIERS
04210200	RAU DU LOROUX à JANZE
04210300	QUINCAMPOIX à PIRE-SUR-SEICHE
04210900	ISE à BOURGBARRE
04211950	SEMNON à EANCE
04212100	SEMNON à MARTIGNE-FERCHAUD
04212400	COUYERE à LALLEU
	VILAINE à PLECHATEL
	VILAINE à GUIPRY
	VILAINE à LANGON
	AFF à BAINS-SUR-OUST
	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF
3 12 10020	5.11.51 005 a 5/11 0017/117

Station intégrée au Réseau de contrôle opérationnel (RCO) du programme de surveillance du bassin Loire-Bretagne

> Les classes de qualité représentent la couleur du paramètre déclassant de chaque groupe. Les seuils de chaque paramètre sont définis dans l'arrêté du 25/01/2010.

Prélèvement non effectué car conditions du milieu hors protocole: assec, crue, etc.

- Ammonium

Bilan de l'oxygène :

- Taux de saturation en O2 dissous

- Carbone organique dissous (COD)

- Oxygène dissous

- Nitrites

- DBO5

Orthophosphates

- Phosphore total

Groupe des paramètres phosphorés :

Nitrates : Seuils d'altération du SEQ-Eau